



Conditions du concours « Gagnez du linge de bain et de lit De Witte Lietaer »

Art. 1 - Organisation

Ce règlement fixe les conditions générales de participation qui s'appliquent au concours de Blan « **Gagnez du linge de bain et de lit De Witte Lietaer** ». Le concours est organisé par Peritus Brands SA, Stuivenbergvaart 69/2, 2800 Malines. Le concours se déroule du lundi 15 mai au jeudi 31 août 2017.

En prenant part à ce concours, les participants acceptent les conditions du présent règlement, et toute décision prise par Peritus Brands dans le cadre de celui-ci. La participation au concours n'implique aucune obligation d'achat.

Le règlement du concours ne fera l'objet d'aucune correspondance ni entretien téléphonique. Peritus Brands peut apporter à tout moment des modifications au présent règlement.

Art. 2 – Participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique. Les mineurs (à savoir les participants âgés de moins de 18 ans au moment de leur participation au concours) ont besoin de l'autorisation expresse de leur représentant légal et doivent produire cette autorisation à la première demande de l'organisateur. La participation se fera alors sous la responsabilité du représentant légal.

Sont toutefois interdits de participation :

- les membres du personnel et les administrateurs de Peritus Brands NV, ainsi que les personnes composant leur ménage et les membres de leur famille jusqu'au deuxième degré ;
- toute personne ayant participé à l'organisation du présent concours.

La participation ne peut se faire que par le biais du site internet www.blan.be, de la manière suivante : chaque participant est tenu, sous peine d'exclusion, de s'inscrire sur le site



internet de manière correcte et complète en introduisant son nom, son prénom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse e-mail. La page d'inscription doit être complétée entièrement.

La participation est gratuite, étant entendu que les frais de la connexion internet, de matériel et de logiciel sont à la charge du participant.

La participation doit toujours se faire à titre personnel et non pour le compte de tiers. La participation ne peut émaner de plusieurs personnes.

Les données personnelles avec lesquelles vous participez au concours doivent donc être correctes et authentiques. On ne peut en principe, de cette manière, être inscrit qu'une seule fois auprès de Peritus Brands. S'il apparaît qu'un participant est inscrit plusieurs fois, seule la dernière participation est prise en compte.

Peritus Brands se réserve le droit d'écarter du concours les personnes qui ne répondent pas aux conditions qui ont été fixées. Par conséquent, ces personnes n'entreront pas en considération pour l'attribution d'un quelconque prix. Si un participant a pris part à l'action en violation des conditions de celle-ci, Peritus Brands se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant pour ce qui concerne le gain en question, et/ou d'exclure le participant de cette action et d'éventuelles actions suivantes.

Art. 3 – Déroulement du concours

Chaque participant doit s'inscrire de manière complète sur le site internet www.blan.be et répondre à la question ainsi qu'à la question subsidiaire.

Art. 4 - Les prix

Prix à gagner :

Prolongation de l'action (du 15 mai au 28 août 2017)

- 25 x De Witte Lietaer housses de couette ZYGO blanches 240x220 + 2 taies d'oreiller
- 75 x De Witte Lietaer kits hôtel OTHELLO blancs (4 gants de toilette + 4 serviettes de toilette + 2 draps de douche)



- 150 x 2 De Witte Lietaer essuie-mains DISH

Le prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est offert. Le prix ne peut pas être échangé contre une somme d'argent ou d'autres avantages en nature. Le prix est envoyé par la poste au domicile du participant tel qu'il a été renseigné lors de l'inscription.

Peritus Brands n'offre aucune garantie concernant le prix remis et exclut toute responsabilité (sauf acte délibéré ou faute grave) à ce propos.

Aussitôt que le prix a été remis au participant gagnant, celui-ci en devient le propriétaire légal. Dès ce moment, l'organisateur ne peut plus être considéré comme responsable des frais, dépenses ou dommages éventuels causés par le prix.

Un participant ne peut remporter qu'un seul paquet de prix sur toute la durée du concours.

Art. 5 – Détermination des gagnants

Le participant qui souhaite prendre part au concours est invité à répondre à une question et à la question subsidiaire. Les 250 meilleurs scores déterminent les gagnants.

Les gagnants du concours seront avertis individuellement par e-mail. Cet e-mail sera envoyé à l'adresse e-mail avec laquelle le participant s'est inscrit. S'il apparaît que cette adresse n'est pas correcte, et/ou si le mail exige une réponse et que le gagnant néglige de réagir dans le délai imparti, le participant perd son droit à l'obtention du prix. Les résultats et les décisions de Peritus Brands ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Les résultats du concours ne peuvent donner lieu à aucune correspondance.

Art. 6 – Force majeure / réserves

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruption et – de manière plus générale – les risques inhérents à toute connexion et à tout transfert par internet, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus sur le réseau.



En conséquence, Peritus Brands ne peut en aucun cas être tenue pour responsable – entre autres – des/du :

- transmissions via internet ;
- mauvais fonctionnement de l'internet et/ou du logiciel utilisé ;
- conséquences des virus, bugs, anomalies, défauts techniques;
- problèmes techniques et défaillances du matériel et du logiciel, de quelque nature que ce soit.

Peritus Brands ne peut être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une interruption, d'un quelconque dysfonctionnement, de l'exclusion de participants ou de l'arrêt du concours pour quelque raison que ce soit. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses données personnelles, des logiciels présents sur son équipement informatique et de son site contre les attaques de toute nature.

La connexion avec le site www.blan.be et la participation au concours sont de la responsabilité exclusive des participants.

Peritus Brands ne peut, de la même manière, être tenue pour responsable des incidents ou dommages éventuels en relation, directement ou indirectement, avec les prix gagnés.

Peritus Brands se réserve le droit de modifier le concours pendant la durée de celui-ci et/ou d'y mettre un terme avant la date de fin sans que le participant ne puisse réclamer quoi que ce soit à l'organisateur en cas d'annulation du concours et/ou d'adaptation nécessaire des modalités du concours, quelle que soit la raison de cette annulation ou adaptation.

Peritus Brands n'offre aucune garantie concernant le prix remis et exclut toute responsabilité (sauf acte délibéré ou faute grave) à ce propos. Peritus Brands ne pourra être tenue pour responsable de défauts éventuels affectant le prix, de la réception du prix au-delà de la date annoncée ou de différences d'ordre secondaire entre le prix octroyé (ou le prix de remplacement) et le prix annoncé.



Aucune faute d'impression, faute d'orthographe, coquille ou autre erreur de ce type ne pourra être invoquée pour justifier une obligation quelconque dans le chef de l'organisateur. En cas de fraude de la part du/des participant(s), Peritus Brands ne peut être tenue pour responsable.

Art. 7 – Fichier de données

Toutes les données personnelles que communiquent les participants dans le cadre de l'action sont traitées de façon strictement confidentielle et conformément à la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998), l'organisateur informe les participants du fait que leurs données à caractère personnel (telles que définies dans la loi susmentionnée) seront insérées dans un fichier qui sera utilisé par l'organisateur ou une entreprise liée à l'organisateur afin de garantir le bon déroulement du concours. Les données à caractère personnel des participants seront uniquement utilisées dans le cadre du concours et ne seront en aucun cas transmises à des entreprises qui ne sont pas liées à l'organisateur. La loi susmentionnée concernant la protection de la vie privée et la loi sur le commerce électronique (à savoir la loi du 11 mars 2003 sur certains aspects juridiques des services de la société de l'information) seront en outre rigoureusement respectées.

Conformément à la loi susmentionnée concernant la protection de la vie privée, les participants auront, selon les conditions et les modalités légales y afférentes, accès aux données personnelles les concernant dans le fichier susmentionné, ainsi que le droit de demander la correction de mentions erronées éventuelles ou la suppression des données à caractère personnel. Le responsable du fichier de données est Peritus Brands SA, Stuivenbergvaart 69/2, 2800 Malines.

Art. 8 – Dispositions finales

Toute question, réclamation ou remarque peut être adressée à info@blan.be.

Le règlement complet de ce concours peut être consulté en ligne ; il est également disponible gratuitement en version papier sur demande écrite via enveloppe pré-adressée et préaffranchie, adressée à Peritus Brands SA, Stuivenbergvaart 69/2, 2800 Malines.



Les présentes conditions de l'action sont soumises au droit belge. Le juge compétent, siégeant à Malines (Belgique), est également compétent pour connaître d'éventuels litiges entre Peritus Brands et le participant, mais uniquement après concertation préalable des deux parties.

Date dernier changement : 16/05/2017